

## *Lettres d'un casse-cou..., 6*

### *Chasse en cours (pas à courre !)*

La plupart d'entre vous savent j'en suis convaincu, ce que l'on doit faire ou ce que l'on ne doit pas faire lorsqu'au cours d'un trajet en voiture (ou en un autre véhicule, ou même à vélo et peut-être à pied) on voit soudain sur le bas-côté de la route un de ces panneaux auxquels nous sommes maintenant habitués lors des saisons de chasse, *ATTENTION - Chasse en cours*.

Moi, je ne le savais pas. Pour me renseigner, je m'étais adressé là où logiquement on était le mieux placé pour le faire, aux instances nationales de la chasse.

J'ai bien fait.

La réponse que j'ai reçue, non dénuée d'humour, d'une clarté remarquable et d'une amabilité très agréable, m'a bien informé.

Mon interlocuteur m'invitait même en fin de lettre à de sereines promenades, et ce n'était pas du tout pour m'envoyer balader.

Pour le cas où cela vous intéresserait, voici ci-après, les deux pièces de notre échange, ma lettre de requête, et ensuite la réponse de la Fédération nationale des chasseurs. Je suis désolé de la mauvaise qualité de ma reproduction de cette gentille lettre.

XXXXXX XXXXXXXX  
X, xxx XXXXXXXXX  
xxx XXXXXXXXX

le samedi 19 février 2005

à Monsieur le Président  
de la  
Fédération Nationale des Chasseurs

Monsieur le Président,

Je suis perplexe, profondément perplexe.

Chaque dimanche vers midi j'emprunte une route départementale assez fréquentée qui traverse sur deux kilomètres un secteur de bois et quelques pâtures. A l'entrée de cette zone, sur le bas-côté de la route, ont été posés à l'attention des automobilistes des panneaux « ATTENTION – Chasse en cours », avertissement confirmé par la présence de chasseurs aux embranchements de voies débouchant sur cette route, guettant vraisemblablement le gibier qui sortirait du bois.

Ces chasseurs portent la casquette orange fluo de leur club, ce qui prouve qu'il s'agit d'une chasse régulièrement autorisée et non de braconniers.

Mon épouse qui n'en rate pas une, croit que cette casquette a pour but de permettre aux autres chasseurs de ne pas confondre dans les sous-bois leurs porteurs avec les chevreuils et les sangliers (ceux-ci évidemment nu-tête).

Je lui cloue le bec en lui faisant remarquer que les cueilleurs de champignons ne sont pas ainsi coiffés.

Ce qui me fait vous interroger, c'est que le vieil automobiliste que je suis ne sait pas ce qu'il doit faire à la vue de telles pancartes qui ne sont que des pancartes d'information et pas d'interdiction.

Faut-il accélérer pour sortir le plus vite possible de cette zone dangereuse, ou au contraire ralentir pour pouvoir stopper immédiatement en cas de gibier ou de chiens traversant brusquement la route. J'imagine qu'il ne s'agit pas d'une incitation à zigzaguer pour éviter les balles comme dans les films de guerre ou les films policiers.

Il y a longtemps que j'ai passé mon permis de conduire et je vous avoue ne pas avoir très bien suivi toutes ses évolutions, mais il me semble bien que vos panneaux ne sont pas des pancartes de circulation routière homologués.

En attendant, le dimanche, à défaut de ne pouvoir faire un détour pratique pour éviter cette traversée à risques, nous franchissons, ma femme et moi, ces deux kilomètres la peur au ventre, mon épouse recroquevillée sous le tableau de bord, et moi aux aguets, tassé sur mon siège, priant le ciel de ne pas être victime d'une balle perdue.

On ne va tout de même pas être obligés de s'acheter des casques lourds aux surplus militaires et d'agiter un drapeau blanc par la fenêtre, non de bleu !

Monsieur le Président, même si je le prends sur ce ton légèrement badin, je vous saurais infiniment gré de bien vouloir m'apprendre ce que ces pancartes recommandent aux automobilistes.

Vous remerciant d'avance de vos explications, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*ma signature*



Fédération Nationale des Chasseurs

Iuzy-les-Moulineaux, le 24 février 2005

Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED]

Monsieur,

Je vous remercie pour votre courrier qui illustre effectivement l'état de perplexité dans lequel peuvent se trouver plongés les citoyens à l'énocé de panneaux de signalisation non officiellement reconnus par le code de la route et néanmoins obligatoires.

Ces panneaux signalent simplement qu'une chasse est en cours. Ceci ne signifie pas que la portion de route que vous empruntez se transforme en « Fort Apache » : les chasseurs au contraire redoublent de prudence dans ces circonstances, et en particulier ne tirent pas en travers de la route. Par contre, les animaux et les chiens qui les poursuivent ne se soucient guère de leur sécurité ni de celle des usagers de la route. Ces panneaux vous invitent donc à « lever le pied » et à vous montrer vigilant, au cas où des animaux ou des chiens de chasse traverseraient la chaussée, de la même façon que vous ralentissez lorsque vous empruntez une portion de chaussée sur laquelle des travaux sont en cours.

Votre épouse et vous-même pouvez donc désormais conduire en toute sérénité et surtout sans « la peur au ventre », ni la gymnastique vous amenant à vous « recroqueviller sous le tableau de bord », plus dangereuse d'ailleurs que les risques éventuels présentés par les chiens et les chevreuils.

On fait beaucoup de cas dans la presse des accidents de chasse mais ceux-ci sont heureusement rarissimes lorsqu'ils touchent des non chasseurs, même si nous n'avons pas, hélas, l'exclusivité du risque zéro. A titre d'information, les seules collisions sur les routes avec des grands animaux – chevreuils, cerfs, sangliers – sont deux à trois fois plus meurtrières que les accidents de chasse. Evidemment, je parle ici des collisions avec des grands animaux en général, et pas seulement de celles avec des animaux poursuivis par des chiens de chasse. Ces dernières sont d'ailleurs relativement rares... de par la signalisation mise en place lors des battues.

En espérant vous avoir rassuré et en vous souhaitant de sereines promenades dans votre belle région de [REDACTED] je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur

Claude Bassy

